

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 11 avril 2016
concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Accusé de réception en préfecture
041-244100806-20160411-
CONSEIL11041625-DE
Date de télétransmission : 22/04/2016
Date de réception préfecture : 22/04/2016

BUDGET ANNEXE DU S.P.A.N.C.
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SOLOGNE DES RIVIERES

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de0.89 €
- ou - un déficit cumulé de fonctionnement de €

- un excédent cumulé d'investissement de 0 €
- ou - un déficit cumulé d'investissement de 0 €

- un solde positif de restes à réaliser de 0 €
- ou - un solde négatif de restes à réaliser de 0 €

1 - Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- **à titre obligatoire :**

- au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, (résultat cumulé et restes à réaliser) en totalité soit : Le solde disponible est affecté comme suit :
- Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)0.89 €

2 - Décide d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté)

Délibéré par le Conseil Communautaire,
A Salbris, le 11 avril 2016
Le Président,



Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 23
VOTE
Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 05 avril 2016